

Informations pour publication sur le site Internet

DENOMINATION DU PRODUIT : MH EPARGNE ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE

IDENTIFIANT D'ENTITE JURIDIQUE :

SYNTHESE

| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale d'investissements durables | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale d'investissements durables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : S/O | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif social |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif social : S/O | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables |

QUELLES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES SONT PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ?

Le FCPE ' MH EPARGNE ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE ' est un fonds nourricier du Compartiment ' ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE ' (Part CI-EUR : LU1833932434) de la SICAV ODDO BHF de droit luxembourgeois géré par ODDO BHF Asset Management SAS, c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même fonds qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Le Compartiment cherche à générer une croissance du capital en investissant dans des actions internationales cotées, exposées à la grande tendance mondiale de l'« intelligence artificielle », par le biais d'une sélection de sous-thèmes en lien avec cette dernière. Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9, paragraphe 3, du SFDR. Le Compartiment a pour objectif de contribuer à la réduction des émissions de carbone et de saisir les opportunités découlant du passage à une économie à faible émission de carbone afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 visant à limiter le réchauffement planétaire. Le Compartiment atteindra des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence, le MSCI World NR, mesurées en intensité carbone (tCO₂/million USD de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille, y compris les émissions de scopes 1, 2 et 3).

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9, paragraphe 3, du SFDR. Le Compartiment a pour objectif de contribuer à la réduction des émissions de carbone et de saisir les opportunités découlant du passage à une économie à faible émission de carbone afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 visant à limiter le réchauffement planétaire. En outre, le Compartiment atteindra des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence, le MSCI World NR, mesurées en intensité carbone (tCO₂/million USD de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille, y compris les émissions de scopes 1, 2 et 3).

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment cherche à générer une croissance du capital en investissant dans des actions internationales cotées, exposées à la grande tendance mondiale de l'« intelligence artificielle », par le biais d'une sélection de sous-thèmes en lien avec cette dernière. Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9, paragraphe 3, du SFDR. Le Compartiment a pour objectif de contribuer à la réduction des émissions de carbone et de saisir les opportunités découlant du passage à une économie à faible émission de carbone afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015* visant à limiter le réchauffement planétaire.

I) Sur la base de l'univers d'investissement résultant de l'analyse « big data », une analyse ESG (environnement, social et gouvernance) est réalisée sur les émetteurs restants, qui forment l'« Univers d'investissement ESG ». Une approche sélective couvrant une grande majorité des titres de l'Univers d'investissement ESG permet d'en éliminer au moins 20%. Cette approche sélective comporte deux étapes, puis est complétée par des considérations relatives à la réduction des émissions de carbone.

Première étape : exclusion de secteurs :

Sur la base des informations obtenues auprès du fournisseur de données ESG externe (MSCI), et en particulier le MSCI Business Involvement Screening, le Compartiment ne pourra pas investir dans les secteurs du tabac, des armes non conventionnelles (armes chimiques, mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables, armes nucléaires fabriquées par une entreprise domiciliée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)), des jeux d'argent, du pétrole et du gaz non conventionnels (pétrole de schiste, gaz de schiste, sables bitumineux et sables asphaltiques), des armes conventionnelles, des OGM, des mines de charbon et de la production d'électricité à partir de charbon, des projets ou infrastructures de développement du charbon et de la production de divertissement pour adultes. Le Compartiment ne pourra pas non plus investir dans les secteurs de l'énergie (pétrole, gaz et charbon), des matériaux, de l'immobilier, du fret aérien, de la logistique aérienne et des compagnies aériennes, sur la base des informations obtenues auprès de Bloomberg.

De plus, les entreprises qui contreviennent de manière importante aux exigences du Pacte mondial des Nations unies seront exclues. Des détails concernant la Politique d'exclusion de la Société de gestion figurent sur le site « am.oddo-bhf.com ».

Deuxième étape : notation ESG :

Cette étape consiste à prendre en compte la notation ESG d'une grande majorité des entreprises de l'Univers d'investissement ESG, qu'il s'agisse de la notation interne de l'équipe de gestion ou de celle de son fournisseur de données extra-financières externe. Le filtre ESG du fournisseur de données extra-financières externe de l'équipe de gestion repose sur les notations ESG de MSCI, qui évaluent l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG sur une échelle allant de CCC (moins bonne notation) à AAA (meilleure notation). Il est basé sur les sous-notations classées sur une échelle allant de 0 (moins bonne notation) à 10 (meilleure notation) pour les catégories Environnement, Social et Gouvernance. La combinaison des processus de notation externe et interne réduit davantage l'Univers d'investissement ESG du Compartiment pour déterminer son univers éligible :

1. les entreprises qui ne sont pas suivies par le modèle interne de l'équipe de gestion et qui ont une notation MSCI ESG de CCC et de B si la sous-notation MSCI ESG est inférieure à 3 pour l'une des catégories Environnement, Social ou Gouvernance sont systématiquement exclues de l'Univers d'investissement ESG ;
2. les entreprises faisant l'objet d'une controverse « très grave » et/ou qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies sont également exclues. Quand une entreprise détenue dans le portefeuille fait l'objet d'une rétrogradation de sa note et ne respecte plus l'une des contraintes susmentionnées, l'équipe de gestion dispose de trois mois pour s'en séparer. La notation ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à celle de l'Univers d'investissement ESG. Au moins 90% des actifs nets du Compartiment sont soumis à une notation ESG et à une analyse de l'empreinte carbone.

II) L'approche sélective est complétée par des considérations relatives à la réduction des émissions de carbone. Le Compartiment tient compte de données concernant les émissions de carbone afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement planétaire. Pour ce faire, le Compartiment investira dans des entreprises qui réduisent leur empreinte carbone en suivant de manière dynamique leurs progrès dans la réduction absolue des émissions de scope 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées), de scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie pour la production de biens et de services) et de scope 3 (toutes les autres émissions indirectes produites dans la chaîne de valeur d'une entreprise), en faisant appel au fournisseur tiers MSCI. De plus amples informations sur la méthodologie et la note ESG, ainsi que sur le rapport ESG du Compartiment, sont disponibles sur le site am.oddo-bhf.com.

L'équipe de gestion prendra en considération les émetteurs qui font preuve d'un engagement envers l'atténuation du changement climatique et/ou qui présentent un potentiel de transition vers une économie à faible émission de carbone, sur la base de plusieurs cadres de marché reconnus : entreprises ayant une stratégie de réduction des émissions de carbone certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), alignement du chiffre d'affaires sur la taxinomie de l'UE et amélioration de la part verte des activités des entreprises.

Enfin, le Compartiment atteindra des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence, le MSCI World NR, mesurées en intensité carbone (tCO₂/million USD de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille, y compris les émissions de scopes 1, 2 et 3).

Au moins 90% des actifs nets du Compartiment font l'objet d'une analyse extra-financière, avec l'appui d'un fournisseur de recherche ESG externe.

PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

La part minimale d'investissements durables (tel que décrit plus en détail dans la stratégie d'investissement susmentionnée) avec un objectif environnemental sera de 90%, dont un minimum de 0% sera aligné sur la taxinomie.

SUIVI DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Les équipes de contrôle du Gestionnaire sont responsables du contrôle interne de tous les éléments contraignants des Fonds, y compris les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds qui se traduisent par des éléments contraignants. Les gérants de portefeuille surveillent régulièrement les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds.

METHODOLOGIES POUR LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Les méthodologies visant à promouvoir les caractéristiques sociales et/ou environnementales du Fonds sont basées sur la recherche ESG de MSCI.

La recherche ESG de MSCI est conçue pour mesurer la résistance d'une entreprise aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance importants à long terme, liés à son secteur d'activité. Méthodologie basée sur des règles de la recherche ESG de MSCI afin d'identifier les leaders et les retardataires du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la manière dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs pairs. Les notations ESG varient entre leader (AAA, AA), moyen (A, BBB, BB) et retardataire (B, CCC). Le modèle de notations ESG de MSCI identifie les risques ESG (problématiques clés) les plus importants. L'univers d'investissement du fonds se limite aux entreprises affichant un score MSCI ESG d'au moins BB. Le modèle de notation ESG de MSCI mesure ces deux éléments :

Exposition au risque

Gestion du risque.

La note d'exposition au risque et la note de gestion du risque sont combinées de telle sorte qu'un niveau d'exposition plus élevé nécessite un niveau plus élevé de capacité de gestion démontrée afin d'obtenir la même note globale pour la problématique clé. Les notes attribuées aux problématiques clés se situent sur une échelle de 0 à 10, où 0 correspond à un niveau très faible et 10 à un niveau très élevé.

SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES POUR LES PRODUITS FINANCIERS QUI PROMEUVENT DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Le Gestionnaire veille à la qualité et à la cohérence des données en entretenant un dialogue régulier avec son fournisseur de données, MSCI, afin de corriger les erreurs potentielles, de formuler des recommandations sur les améliorations possibles et de fournir un retour d'information sur les consultations des clients. Les données sont traitées par le biais d'importations de données dans les systèmes informatiques du Gestionnaire et directement par le biais de la plateforme de recherche ESG de MSCI. Les données utilisées pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales peuvent être basées à la fois sur des données déclarées et estimées pour les filtres MSCI Business Involvement, tandis que les scores MSCI ESG et MSCI ESG Controversies peuvent utiliser, dans une certaine mesure, des données estimées.

LIMITES DES METHODOLOGIES ET DES DONNEES

Tous les droits relatifs aux données et aux rapports fournis par des concédants de licence tiers sont dévolus à ces concédants de licence et/ou à leurs fournisseurs de contenu. Ces concédants de licence, leurs sociétés affiliées et leurs fournisseurs de contenu n'acceptent aucune responsabilité pour les erreurs, omissions ou interruptions dans ces données/rapports en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude ou l'actualité. Aucune copie ou distribution ultérieure de ces données/rapports n'est autorisée sans l'accord écrit exprès des concédants de licence tiers. Le Gestionnaire est régulièrement en contact avec ses fournisseurs de données pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité des données utilisées.

DILIGENCE RAISONNABLE

La diligence raisonnable est menée par les gérants de portefeuille au moyen d'une analyse fondamentale détaillée complétée par des notations ESG externes afin de garantir l'atténuation des risques.

POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement du Gestionnaire sont disponibles ici :
https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/home

INDICE DE REFERENCE DESIGNE

L'indice de référence du Fonds n'a pas été désigné en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.